

## ADMINISTRATION DES PHARES DE L'EMPIRE OTTOMAN COLLAS ET MICHEL (1860-1959)

### Blaise Jean *Marius* MICHEL, dit MICHEL PACHA administrateur général

Né le 16 juillet 1819 à Saint-Nazaire (Var).  
Fils de Jean Antoine Michel, marin, et de Joséphine Lautier.  
Marié en 1849 à Marseille avec Marie Louise Augustine Sérís (1825-1893).  
Dont : Alfred Michel, vicomte de Pierredon († nov. 1889)  
Veuf, remarié à Marie Rose Jeanne Déprat.

Capitaine au long cours (15 mai 1844) des Messageries impériales.  
Constitution de la Société Collas et Michel pour l'administration des phares de l'Empire ottoman (1860).

Fondateur de la Société ottomane des quais, docks et entrepôts de Constantinople (juin 1891).

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Quais\\_de\\_Constantinople.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Quais_de_Constantinople.pdf)

Chevalier de la Légion d'honneur du 1<sup>er</sup> janvier 1861  
Officier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1880 (MAE) : directeur général des phares de l'empire ottoman.  
Décédé à Tamaris (Var), le 6 janvier 1907.

### Bernard *Camille* COLLAS, administrateur général

Né le 2 mars 1819 à Bordeaux.  
Fils de Pierre Collas et de Geneviève Boudin.  
Marié à Marie Thérèse Julia Bouchereau († Morsang-sur-Orge, 19 sept. 1896). Dont : Marie-Angèle (1845-1898) ép. Henri de Vaureéal, sculpteur.  
Gabriel-Louis (1849-1897), marié en 1879 avec Julie-Marie-Fernande La Salle-Herrou.

Capitaine au long cours.

Capitaine de la marine de guerre : participe à la conquête de l'Algérie.

1848 : représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante. Membre de la commission de la marine.

1853 (25 avril) : création de Collas et Cie, Société générale de crédit maritime. Siège à Paris, chantiers à Bordeaux sous la direction de Lucien Arman. Reçoit en 1856-1857, du gouvernement russe, commande d'une frégate, d'une corvette et d'un yacht.

1860 : constitution de la Société Collas et Michel pour l'administration des phares de l'Empire ottoman.

1862-1864 : participation dans Caubet Fajolle Chatelet : additif pour peinture.

1866 : achat du château de Morsang-sur-Orge.

1868 (jan.) : apport des chantiers navals de Sainte-Croix, à Bordeaux, à la Société L. Arman et Cie.

1881 : tentative de création d'un Crédit foncier en Tunisie.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Tunisie\\_1881-89.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Tunisie_1881-89.pdf)

1891-1898 : président de la Société du chemin de fer ottoman de Jaffa à Jérusalem.

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch.\\_fer\\_Jaffa-Jerusalem.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch._fer_Jaffa-Jerusalem.pdf)

1893-1898 : président de la société éditrice du *Journal des débats*.

Membre de l'Union artistique.

Officier de la Légion d'honneur (21 avril 1861).

Décédé à Paris IX<sup>e</sup>, le 14 février 1898.

Durant la guerre de Crimée, Marius Michel, capitaine des Messageries impériales, rencontre à bord de son navire le général comte de Montebello, aide de camp de Napoléon III, et l'entretient du manque de phares et des dangers qui en résultent dans les eaux ottomanes.

Alerté, l'Empereur fait engager des négociations avec la Porte qui crée, en 1855, une Direction générale des Phares confiée à Marius Michel, avec mission de construire 36 feux en Méditerranée-mer Noire, et établit un tarif détaillé des « droits de phares ».

Ce système ne donnant pas satisfaction, Marius Michel, persuadé qu'il y a là beaucoup d'argent à gagner, pousse à la création d'une société concessionnaire. Il s'associe à Bernard *Camille* Collas, ancien capitaine au long cours, ancien député à la Constituante de 1848.

Le contrat est enfin signé en août 1860. Collas et Michel s'engagent à porter le nombre des feux à 96 en trois ans et obtiennent pour vingt ans à partir de 1864, la concession de l'Administration des Phares. Pour rémunérer les concessionnaires, il leur est alloué 78 % des recettes des droits des Phares, les 22 % restant faisant retour à l'État.

Collas et Michel ont la haute main sur la direction des phares, décident du choix des agents et de leur salaire. Tous les employés portent l'uniforme de la marine ottomane et ont le statut « d'étrangers au service public de l'État ».

Est en même temps créée à Paris la Société Collas et Michel, constructeurs de phares.

Il va falloir batailler sec et fort pour imposer aux Anglais, de loin les premiers usagers, et donc les plus importants payeurs, et aux puissances maritimes qui les suivent, le versement régulier des droits des phares. Collas, chargé des affaires extérieures, saura, avec l'appui de Paris et de Constantinople, négocier un compromis qui permet à l'affaire de prendre, en 1863, sa vitesse de croisière. Tous frais déduits, le bénéfice net de la décennie 1862-1873 atteint 11 millions de F. : cela représente 42 % des recettes totales, 66 % des bénéfices totaux et 200 % de la part du gouvernement ; on comprend les récriminations anglaises (D'après Jaques Thobie).

## TURQUIE.

(*Le Constitutionnel*, 18 septembre 1860)

Constantinople, 7 septembre. — Par un firman impérial d'une date récente, la concession des phares de l'empire ottoman vient d'être faite à une société de capitalistes français.

Les phares actuellement éclairés, qui sont aujourd'hui au nombre de 18 sur la ligne des Dardanelles, seront portés à 108 par l'achèvement de cette ligne et, la création de 13 lignes nouvelles. (*J. de Constantinople*.)

[Morsang-sur-Orge (Seine-et-Oise)]  
Le domaine de Morsang  
(*Le Figaro*, 16 août 1869)

.....  
Vendu en 1793 comme bien national, le château de Morsang fut restitué au retour de l'émigration aux enfants de François Bertier. C'est l'un d'eux qui le vendit au docteur Chomel. Après la mort du médecin de Louis-Philippe, en 1858, il devint la propriété d'une autre illustration de la science. Le docteur Ricord l'acheta aux héritiers de son confrère. Il appartient depuis 1866 à M. Camille Collas, aujourd'hui principal concessionnaire des phares de l'empire ottoman, et qui a joué un rôle à l'Assemblée législative où il représentait le département de la Gironde.

---

En consacrant habilement une part des bénéfices à faire au gouvernement ottoman, toujours besogneux, des avances (à 9 %) gagées sur la part des recettes revenant à l'État, Collas et Michel se placent pour obtenir notamment une prolongation de leur concession. C'est chose faite, pour quinze ans, par le nouveau contrat de 1879, qui prévoit la construction de 18 nouveaux feux et porte la part de l'État à 28 %. Ce compromis consolide l'entreprise jusqu'en 1899.

---

Du 4 au 6 septembre 1879  
(*Archives commerciales de la France*, 7 septembre 1879)

Paris. — Dissolution, par suite du décès de M. Baudouy, de la Société COLLAS et MICHEL, constructeurs de phares en Turquie, avec siège social à Paris, et à Constantinople. — Acte du 9 août 1879. — *J. g. d'A.* [Journal général d'annonces]

Paris. — Formation de la Société en nom collectif COLLAS et MICHEL (construction de phares en Turquie), avec siège social à Paris, rue du faub. Montmartre, 21, et à Constantinople. — Durée : 20 ans. — Acte du 9 août 1879. — *J. g. d'A.*

---

(*Le Figaro*, 19 janvier 1881)

La princesse Brancovano Bibesco, qui vient d'être décorée par le Sultan, n'est pas la seule femme qui ait été honorée d'une semblable distinction. En effet, il y a deux ans, une Française, M<sup>me</sup> Camille Collas, femme du directeur des Phares de l'Empire Ottoman, a été décorée par le Sultan, en récompense de son dévouement aux malheureuses populations ruinées par la guerre.

Nous ajouterons que M<sup>me</sup> Camille Collas est probablement la première femme qui a été l'objet de cette distinction de la part du Sultan.

---

(Gabriel Charmes, *La Tunisie et la Tripolitaine*, 1883), p. 43

.....

Grâce à [M. Féraud], le gouverneur de la province a fait construire par la Compagnie des phares de l'empire ottoman, laquelle, on le sait, est une compagnie française, cinq phares qui ont rendu la navigation facile sur la côte tripolitaine. Le premier, à Tripoli, est à feux tournants et porte à 18 milles ; le second, à Benghazi, à feux tournants aussi, porte à 15 milles ; il en est de même de celui de Derna, qui est également à feux tournants, et de ceux de Loms et de Mezurata, qui sont à feux fixes. Comme la douane ottomane de Tripoli est dirigée par un Français, cela nous donne une nouvelle autorité dans le pays. Une Banque transatlantique établie depuis peu l'augmentera de plus en plus.

---

[Action internationale pour la réduction des taxes]

(*L'Intransigeant*, 16 janvier 1888)

Une dépêche de Varna du 9 courant nous annonce qu'à la suite des révélations d'un haut intérêt international qui se sont produites tout récemment au cours d'un procès-plaidé à huis clos devant le tribunal consulaire de France à Constantinople, et qui ont transpiré tant -soit peu au dehors ; l'Autriche, d'accord avec l'Angleterre, et l'Italie, aurait appelé l'attention des divers cabinets sur le régime de l'administration des Phares de l'Empire ottoman, en vue d'une action collective pour obliger le gouvernement du sultan à réduire de 75 % les droits de phares perçus dans l'Empire ottoman qui constituent une si lourde charge pour la navigation de tous les pays.

Nous croyons-savoir que cette question des Phares ottomans sera exposée sous son véritable jour, avec bilans, pièces et documents à l'appui, dans un très: intéressant ouvrage, écrit sous forme de mémoire à consulter et dont la publication est imminente. Ce mémoire serait spécialement destiné aux chancelleries diplomatiques et aux chambres de commerce.

---

NÉCROLOGIE

(*Le Figaro*, 16 novembre 1889)

(*La Vedette*, 23 novembre 1889)

On annonce la mort de M. Alfred Michel, vicomte de Pierredon.

M. Alfred Michel est décédé subitement à Paris dans un hôtel meublé. Il était allié par son mariage aux familles de Briey et de Montebello.

Son père est M. Michel Pacha, qui a attaché son nom à la création des phares de l'empire ottoman, entreprise qu'il dirige et qui a contribué à répandre l'influence française en Orient. M. Alfred Michel s'était fait remarquer par un certain talent de compositeur. Il avait composé des mélodies pleines de délicatesse et on dit qu'il laisse un opéra.

---

Administration des Phares de l'Empire Ottoman.

Direction, rue Azap Capou, Galala.

(*Annuaire oriental*, 1891, p. 108)

Collas et Michel, administrateurs-généraux.

Collas (G. L.) [Gabriel-Louis], directeur.

Madrilly (H.), directeur adjoint et président du conseil de direction.

Boudon (J.), ingénieur en chef et membre du conseil de direction.  
Reboul (César), secrétaire —  
Balladur, chef de la comptabilité, —  
Baudouy (E.), inspecteur, —  
Foscolo (Ch.), caissier.  
Longeville (Eug. de), attaché au secrétariat.  
Morawski, chef du dépôt des approvisionnements et du matériel.  
Rosolato (L.), aide comptable.  
Philipouci (A.), expéditionnaire.  
Hussein Effendi, officier du personnel gardien.— Hassan Agha, magasinier.  
ATELIER : Boutineau (H.), Soufflet (Alphonse), Mathieu (J. A.), Ansaldo (L.), Lacandela (F.), Nicolaïdès (Demosth.), Slaftsovich (Nic.), Tubino (Const.), mécaniciens.— Philippucci (L.), apprenti.

---

HENRI LEPAUTE FILS  
Constructeur-Opticien  
PARIS — 6, RUE DE LAFAYETTE, 6 — PARIS  
(Francis Laur, *L'Exposition internationale de Chicago*, 1894)

.....  
M. Henri Lepaute est l'ami de l'Association des Phares de l'empire ottoman qui a à sa tête MM. Collas et Michel, dont le nom est connu de tous.  
.....

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des Affaires étrangères  
(*JORF*, 1<sup>er</sup> août 1894)

Chevalier

M. Garnier (Joseph-Charles), ingénieur en chef des phares de l'empire ottoman. Membre du conseil de la chambre de commerce, de l'alliance française et de la commission supérieure de l'hôpital français à Constantinople. Ancien député de la nation.

---

NOUVELLES FINANCIÈRES  
(*Le Mémorial diplomatique*, 1894, p. 1086)

Renouvellement du privilège.  
Versement au Trésor impérial d'une redevance égale à 50 % de ses bénéfices.

---

L'Œuvre de la Mosquée  
[Appel à dons pour la construction d'une mosquée à Paris]  
(*Le Constitutionnel*, 28 juin 1895)

Camille Collas, administrateur général des Phares de l'empire ottoman

---

NÉCROLOGIE  
Gabriel Collas  
(*Gil Blas*, 9 avril 1897)

M. Gabriel Collas, membre du conseil d'administration de la Société du Journal des Débats, directeur général des Phares de l'Empire ottoman, vient de succomber, à Nice, à la suite d'une courte maladie, à l'âge de quarante-huit ans. Il était l'indispensable collaborateur de son père, M. Camille Collas, qui a été, depuis près de cinquante ans, le fondateur et le propagateur de l'œuvre si utile à la navigation, en même temps que si patriotique par ses intentions et ses résultats.

---

CARNET MONDAIN  
(*L'Événement*, 29 novembre 1897)

M. Camille Collas, administrateur général des Phares de l'empire ottoman, est atteint depuis quelques jours d'une indisposition qui inspire des inquiétudes à sa famille et à ses nombreux amis.

---

M. CAMILLE COLAS  
(*Le Journal des débats*, 16 février 1898, une)

.....  
Ce que nous venons de dire explique la vie de M. Camille Collas. Dans toute l'activité de l'âge, il s'attacha, avec Michel Pacha, à une œuvre considérable, qui n'était pas seulement une œuvre d'industrie, mais encore de civilisation : nous voulons parler des Phares de l'Empire ottoman. Il réussit admirablement. Parmi toutes les créations françaises, qui soutiennent toujours notre renom et notre prestige en Orient, il n'y en a pas qui aient contribué davantage à les maintenir intacts. Cette heureuse entreprise est une de celles qui nous ont fait le plus d'honneur. Il semble qu'elle n'ait pas jeté sur les rivages orientaux des lumières purement matérielles : elle a été comme l'illumination du génie français, fait de clarté et de probité. M. Collas s'est consacré longtemps à cette tâche ; les qualités qu'il y a mises lui ont valu l'estime générale, et, sans doute aussi, la satisfaction de soi-même.  
.....

---

*Pierre Jean Henri de JANNEL de VAURÉAL, administrateur général*

Né le 8 août 1871 à Biarritz.

Fils d'Henri de Vauréal (1832-1903)(décédé lors de la cérémonie de mariage de son fils), sculpteur, et de Marie Angèle Collas (fille de Camille).

Frère de Julia (1867-1955)(M<sup>me</sup> Étienne de Nalèche) et de Marie-Violette (1869-1962)(M<sup>me</sup> Gilbert de Nalèche).

Marié en 1903 à Paris avec Berthe Sophie Debourg (1880-1907, dont :

— Aude (1904-1996)(M<sup>me</sup> Antonin de Mun),

— et Gilonne (1907-2002)(M<sup>me</sup> Frank Hutteau d'Origny).

Remarié en 1933 à Paris avec Gabrielle Francès.

À la suite de son grand-père Camille Collas :

administrateur général des phares de l'empire ottoman

administrateur (1898) et président (1909) du Chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch.\\_fer\\_Jaffa-Jerusalem.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Ch._fer_Jaffa-Jerusalem.pdf)

En outre, administrateur de la Banque française de Syrie (1919) :

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque\\_frse\\_Syrie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_frse_Syrie.pdf)

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 25 juillet 1900).

Décédé le 3 octobre à Presly (Cher).

## LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Affaires étrangères

(*JORF*, 25 juillet 1900)

### Chevalier

De Vauréal (*Pierre-Jean-Henri*), administrateur général des phares de l'empire ottoman. Administrateur du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem. A rendu de grands services aux intérêts français en Orient.

### Construction de phares dans la mer Rouge (*Journal des mines*, 3 février 1901)

Le projet de construction de quatre phares ou plutôt feux-flottants dans la mer Rouge par la Société française des Phares de l'Empire ottoman, pour le compte du gouvernement est terminé et toutes les conditions ont été arrêtées. Ce projet avait pris naissance en mai 1899, à la suite de la menace de l'Angleterre de faire construire elle-même ces phares si la Turquie ne se décidait à le faire. La Porte prit peur et, voulant s'épargner le désagrément de voir les Anglais prendre pied sur le littoral de la mer Rouge, entra en négociation avec l'administration des phares et lui demanda de lui faire l'avance des frais de la construction. Cette avance devait être remboursée sur la redevance annuelle que les phares versent, au gouvernement. La Société des phares y a consenti et s'est entendue avec des entrepreneurs français pour la construction.

L'entretien sera confié à l'administration des phares. La chose importante est que les quatre phares seront élevés et qu'ils le seront par l'administration française. Les endroits où ils seront placés sont les suivants : Mokha, Abou-Ail, Zebayer et Djebel-Teir.

Le retard apporté dans la conclusion de l'affaire, provient de ce que le ministère de la marine s'opposait au. payement d'un intérêt sur l'avance qui doit être faite pour la

construction, mais il a fini par se rendre compte qu'en demandant un intérêt, les Phares étaient absolument dans leurs droits et il a cédé.

---

PUBLICATIONS DE MARIAGE  
(*Le Temps*, 29 juin 1903)

le vicomte Pierre de Vauréal, administrateur général des phares de l'Empire ottoman, avec M<sup>lle</sup> Berthe Debourg, fille de M. Debourg, industriel à Alexandrie

---

DEUIL  
Édouard Ballardur  
(*Le Figaro*, 20 août 1906)

Les obsèques de M. Édouard Ballardur, sous-directeur des phares de l'empire ottoman, administration française, décédé à l'âge de soixante-quinze ans, à Constantinople, ont été célébrées en cette ville, devant une nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons noté M. Constans, ambassadeur de France, M. Cillière, consul général, et tous les membres de l'ambassade et du consulat, les commandants et officiers des stationnaires français Vautour et Mouette, ainsi que toutes les notabilités de la colonie française.

---

NÉCROLOGIE  
Marius Michel (Michel pacha)  
(*Le Temps*, 8 janvier 1907)

On mande de Tamaris-sur-Mer, près de Toulon, que Michel pacha, officier de la Légion d'honneur, dignitaire de nombreux ordres étrangers, administrateur général des Phares de l'empire ottoman, président de la Société des quais, docks et entrepôts de Constantinople, est mort hier, dans sa quatre-vingt-huitième année.

M. Marius Michel était né à Sanary (Var). Il avait commencé par être capitaine au long cours ; il devint amiral dans la flotte turque. Devenu très riche, il fonda les stations de Tamaris et de Sablettes-les-Bains.

---

NOS ARTISTES  
M. Édouard GARRUS, de l'Opéra.  
(*La Vie mondaine à Nice*, 7 février 1907)

M. Garrus, l'excellent pilote qui guide habilement, au milieu de la tempête, la galère de *Thésée*, et qui, d'une voix sonore, nomme aux passagers les îles qu'on voit défilier à l'horizon, était tout désigné, de par sa naissance même, pour occuper ce poste de confiance. Né à Constantinople, de parents français, fils de l'inspecteur des phares de l'empire Ottoman, après avoir terminé, au Lycée du Sultan, ses études de français et de turc, il s'engagea dans la marine royale hellénique où il resta durant toute la guerre turco-grecque. Puis il vint à Nice, et c'est durant son service militaire qu'il fut remarqué par M. Claret, le distingué secrétaire-général de l'Opéra. Après avoir travaillé trois ans

avec M. Boudouresque fils, il était engagé par M. Villefranck, qui le faisait débiter sur notre première scène, dans le rôle de Vitellius (Hérodiade).

Le timbre de voix de M. Garrus fut immédiatement apprécié par tous les connaisseurs, et les concerts du Casino où il se fit entendre souvent, lui permirent de remporter des succès aussi flatteurs que mérités.

Excellent camarade, possédant le talent d'imiter à s'y méprendre tous les artistes de la troupe, notre jeune baryton a, dès le premier jour, produit une fort bonne impression des deux côtés de la rampe. Nous ne doutons pas qu'il n'arrive bientôt à se tailler une jolie réputation, étant déjà en si bon chemin.

J. de CORNY

---

#### CRISE BALKANIQUE (*La Revue de Paris*, 1908)

Constantinople, 17 juillet.

Les négociations engagées par la Porte avec l'administration des Phares de l'Empire ottoman, pour une avance de trois cent mille livres turques, gagée sur les redevances de cette institution, sont en bonne voie. On attendait la conclusion de cette opération de trésorerie aujourd'hui même.

---

#### DÉCÈS (*La Patrie, journal ottoman publié en français*, 18 août 1912)

Nous avons appris avec regret la mort de M. Charles Garnier, ancien ingénieur de la Société des Phares de l'Empire Ottoman, doyen de la colonie française à Constantinople.

Les funérailles ont eu lieu lundi, à l'église Ste-Marie Draperis, à Péra.

Nous présentons à ceux qui le pleurent l'expression de nos sincères condoléances.

---

#### MARIAGE (*Excelsior*, 19 mars 1913)

On vient de célébrer, à Vienne, le mariage de M<sup>lle</sup> Marie Christitch, fille de M. Milan Christitch, commandeur de la Légion d'honneur et ancien ministre plénipotentiaire, avec M. D. Coccali, inspecteur des phares de l'empire ottoman.

---

(*Le Temps*, 30 mai 1913)

Constantinople, 29 mai.

Le gouvernement ottoman publie une loi provisoire relative au renouvellement, pour vingt-cinq ans, de la concession des phares et à une avance de 500.000 livres turques.

---

UN HÉROS

(*Le Journal des débats*, 5 mai 1915)

Le maréchal des logis au 2<sup>e</sup> d'artillerie Baudouy, fils du directeur des Phares de l'empire ottoman, est tombé glorieusement au moment où il accomplissait une mission particulièrement périlleuse.

.....

MARIAGE

Stephen Baudouy

Gabrielle Rihouet

(*Le Journal des débats*, 27 février 1919)

En l'église Saint-Pierre-d'Arène de Nice a été béni le mariage de M. Stephen Baudouy, lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de zouaves, décoré de la croix de guerre, fils de M. Émile Baudouy, directeur général des Phares d'Orient, et de M<sup>me</sup> Baudouy, née Lorando, avec M<sup>lle</sup> Gabrielle Rihouet, fille du capitaine de vaisseau en retraite Charles Rihouet, officier de la Légion d'honneur.

TRAVAUX PUBLICS

Contrôle des chemins de fer et des sociétés concessionnaires.

(*Bulletin mensuel des actes administratifs du Haut Commissariat de la Syrie et du Liban*, 15 mai 1926)

Arrêté n° 273

portant entrée en vigueur de la Convention de réadaptation des actes concessionnels de l'Administration des Phares de la côte de Syrie, du Grand Liban et des Alaouites.

Monsieur Henry de Jouvenel, sénateur, haut commissaire de la République Française auprès des États de Syrie, du Grand-Liban, des Alaouites et du Djebel Druze,

Vu les décrets du 23 novembre 1920 et du 10 novembre 1925, du Président de la République Française,

Vu le Protocole III annexé au Traité de Lausanne.

Sur la proposition de M. le Secrétaire général ;

ARRÊTE :

Art. 1. — Est définitivement approuvée la convention de réadaptation des actes concessionnels de l'Administration des Phares de la côte de Syrie, du Grand Liban et des Alaouites intervenus entre MM. Pierre Alype, envoyé extraordinaire du Haut-Commissaire, chargé de la Direction des affaires de l'État de Syrie, Léon Cayla, Gouverneur de l'État du Grand-Liban, Ernest Schœffler, Gouverneur des Alaouites d'une part et l'Administration Générale des Phares de la côte de Syrie, du Grand Liban et des Alaouites représentée par MM. Collas et Michel d'autre part, et dont un exemplaire a été remis à chacun des Gouvernements des États sus-visés.

Art. 2. — Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat, le Président de l'État de Syrie, le Gouverneur de l'État du Grand Liban, le Gouverneur de l'État des Alaouites et le Chef du Service du Contrôle, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Beyrouth, le 5 mai 1926

Signé: JOUVENEL

---

## Diplomates de la III<sup>e</sup> République

Paul Cambon  
(*La Croix*, 9 mai 1937)

.....  
Ce fut aussi pendant l'ambassade de M. Cambon que se produisirent les abominables massacres d'Arméniens ayant pour objet de noyer dans le sang cette communauté chrétienne dont le « Sultan Rouge » voulait la destruction totale et qui invoquait notre protection. Comment concilier nos devoirs d'humanité avec le prestige que M. Cambon avait gagné auprès du sultan ?

M. Cambon s'indignait non seulement des massacres que multipliait le Sultan Rouge, mais aussi des discussions perpétuelles et des atermoiements de l'Europe en face d'abominations qu'une action énergique de sa part pouvait arrêter et dont, par son inaction, elle partage dans l'histoire la lourde responsabilité. Si nous en croyons « le diplomate », en général bien informé [auteur de la biographie de Paul Cambon], M. Hanotaux, ministre alors des Affaires étrangères, n'aurait pas suffisamment appuyé son ambassadeur à Constantinople.

Il n'est pas besoin de dire que M. Hanotaux adressait au représentant du sultan les remontrances exigées par les informations provenant de Constantinople. Mais par ailleurs, ses complaisances leur enlevaient toute autorité. Pour ne citer qu'un exemple, il intervenait, sur la demande de l'ambassadeur ottoman, auprès de M. A. Leroy-Beaulieu pour qu'il renonçât à un projet de conférence sur la situation en Orient. Le seul fait que Munir bey, et sur les indications de celui-ci le sultan, savait que notre ministre ne prendrait jamais une détermination catégorique, qu'il n'irait jamais jusqu'au bout, parce qu'il se conformait avec complaisance aux inspirations de Pétesbourg, suffisait à rendre sans effet l'action de la France. Derrière et au-dessus de la personne de Paul Cambon, qui l'intimidait lorsqu'il se trouvait en sa présence, Abd-ul-Hamid savait qu'il avait, à Paris, « un ami ». C'est le terme même dont se servit Munir bey lorsqu'il annonça à son maître la chute de M. Hanotaux en 1898.

« Le diplomate » fait encore remarquer qu'en présence des flots de sang qui ne cessaient de couler en Asie Mineure, « le silence de la presse était complet. Le vertueux *Journal des débats* lui-même, que sa qualité et sa tradition auraient dû désigner pour éclairer l'opinion, était le plus muet de tous, un de ses principaux actionnaires se trouvant être le directeur de la Société des phares de l'Empire ottoman. » Nous avons vu la même presse observer un silence analogue en présence des persécutions sanglantes du Mexique contre les catholiques.

.....  

---

1938 : rachat de la concession par la Turquie.  

---

UNE THÈSE FRANÇAISE TRIOMPHE À LA HAYE  
(*La Croix du Nord*, 9 octobre 1937)

La Haye, 8. — La Cour permanente de justice internationale a tenu une audience publique dans la grande salle de justice du Palais de la Paix.

La question soumise à la Cour était de savoir si, en tenant compte de l'époque à laquelle les îles de Crète et de Samos furent détachées de l'empire ottoman, un contrat conclu en 1913 entre le gouvernement ottoman et une société française dite *d'administration générale des phares de l'empire ottoman* à l'effet de prolonger la concession pour l'entretien des phares sur les côtes de l'empire ottoman dont cette société bénéficiait depuis 1860, était dûment intervenu et partant opérant vis-à-vis du gouvernement hellénique en ce qui concerne les phares situés sur les territoires de la Crète, y compris les îlots adjacents et Samos qui lui furent attribués à la suite des guerres balkaniques.

À la question ainsi posée, la Cour a répondu affirmativement par 10 voix contre 3.

---

1959 : rachat de la concession par les autres territoires ex-ottomans.

---

(*Revue d'histoire moderne*, 1974, p. 331)

Jacques THOBIE, *Phares ottomans et emprunts turcs, 1904-1961. Un type de règlement international dans le cadre des traités*, Publications de la Sorbonne, Série internationale 3, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, Paris, Éditions Richelieu, 1972, 218 p.

Cette excellente thèse de troisième cycle, écrite dans un style nerveux et concis, et dont l'auteur a parfaitement « traité » en historien, une matière première essentiellement juridique (traités, consultations, notes, au sein d'un contentieux long et complexe) est bien loin d'analyser seulement une « affaire », pur produit des relations impérialistes d'avant 1914. Elle montre le passage d'un temps à un autre, d'un monde à un autre, et le difficile dialogue entre un pays — la Turquie nouvelle — ayant acquis l'indépendance à travers une dure lutte nationale dans l'après-guerre et ses créanciers de la « belle époque ». Elle montre des hommes engagés dans ce passage et leurs comportements devant le renouvellement de l'histoire. Les uns suivent, comprennent, s'adaptent : il s'agit de certains diplomates ou hauts fonctionnaires. Les autres ne comprennent pas, ne sentent rien, et sont attachés à la lettre d'anciens contrats : c'est le cas de certains des créanciers concernés. Cette disparité des attitudes, normale et banale à nos yeux, nous la connaissons bien. Nous l'avons vécue, au cœur de la récente décolonisation. Et d'ailleurs, elle est toujours vivace. Devant le changement — où qu'il se produise —, il y a toujours les demi-aveugles, et ceux qui s'efforcent de garder les yeux ouverts. Il faut certes reconnaître les grandes difficultés de toute adaptation au changement. Voici le comte de Chambrun, notre ambassadeur en Turquie après-guerre. Il est réaliste : « Quels contrats ont résisté à la guerre ? » (p. 133), dit-il à P. de Vauréal, représentant du groupe de créanciers en cause, et il donne des conseils allant dans le sens du compromis entre les créanciers et le gouvernement d'Ankara. Mais le même homme ne peut pas toujours abandonner les anciens clichés, les anciens modes de pensée. Pour lui, « la mentalité turque » est « de ne jamais céder que devant la force » (p. 109). Voilà qui nous rappelle beaucoup de choses anciennes, ou toutes fraîches. Et Jacques Thobie a bien raison de noter, à propos du comportement particulièrement raide et naïf d'un autre délégué des créanciers, A. de Mun (neveu de l'homme politique) : « En histoire la psychologie reste un puissant révélateur » (p. 183).

À chaque individu, donc, sa vérité de l'histoire. Et comme les « passions » sont un élément non négligeable des décisions, il n'est pas de mauvaise méthode de leur faire place dans l'analyse. On le voit bien aussi du côté des représentants turcs, après la guerre : ils nourrissent « une extrême susceptibilité dans les rapports avec les

étrangers » (p. 179). Mais changent-elles le cours fondamental des choses, les rapports de force vraiment décisifs, les modifications structurelles s'imposant aux individus, et parfois à leur insu, il ne le semble pas, et l'auteur de la thèse en est naturellement d'accord. Il y a « piétinement » (p. 181) des prêteurs de la Turquie — de tous les prêteurs, pour qui le mot d'ordre est : « La Turquie paiera » — mais « le monde... va vite » (id.). Le « phénomène fondamental » (p. 14), c'est que la « pleine souveraineté turque est devenue réalité » et que « la vigueur du nationalisme turc trouve son achèvement international dans l'abolition réelle, intégrale et définitive du régime des Capitulations », (p. 13-14). Tout le long et lourd contentieux n'est donc que littérature juridique. La nature nouvelle des choses imposera aux créanciers de la Turquie, avec les années, le sens du possible.

On sait que ces créanciers se divisaient en « porteurs », porteurs de titres à long terme de la Dette publique ottomane, répartie dans des proportions inconnues entre banques et « capitalistes », qui en avaient été les acheteurs finaux — et « prêteurs » proprement dits, nom donné aux groupes ou aux firmes qui avaient fait avant 1914 des « avances » (à court terme) au gouvernement de Constantinople. Dans les relations financières internationales du XIX<sup>e</sup> siècle, on sait le rôle considérable joué par ce second type d'opération. L'affaire étudiée par Jacques Thobie en relève. Quelques capitalistes français groupés (mais en leur nom personnel) avaient avancé à l'Empire ottoman, en trois prêts (1904, 1907, 1913), quelque 20 millions de francs-or, soit 2 % de la Dette publique totale. En bout de course, dans les années 1930, ils auront récupéré les 55 % de leur créance, a performance digne d'être soulignée » (p. 176). Mais si l'on fait l'intéressante différence entre la Turquie nouvelle et les États sous mandats « héritiers » de l'ex-Empire ottoman (Syrie, Liban, Palestine), on observe que dans le premier cas les prêteurs ne récupèrent que 48 % de leur créance, tandis que, dans le second, « ils réalisent un bénéfice supplémentaire de 4,6 % » (p. 176). Utilité des « mandats », où la tutelle de vieux style colonial demeure entière. Le Liban, qui était seul à disposer d'une constitution en bonne et due forme, eut bien quelques velléités de résistance, mais le haut-commissaire français à Beyrouth y mit bon ordre (p. 93-97).

Les prêteurs constituaient un groupe étroit de quatorze personnes — voir tableau de la p. 23 — où étaient représentés « la fonte » avec François de Wendel lui-même, le *Journal des Débats* avec Étienne de Nalèche, sous-directeur administratif, « le sucre » avec des Lebaudy — inévitables dans toute affaire « juteuse » et gros capitalistes s'il en fut, aux placements protéiformes — et la soie avec l'honorable maison lyonnaise de soieries Permezél et Cie. Mais le principal intéressé était le comte Pierre de Vauréal, « administrateur général » des Phares de l'Empire ottoman, et apporteur des trois « avances ». Le groupe des prêteurs se trouvait constitué des héritiers des deux fondateurs des Phares (Collas et Michel, en 1860), et de certains de leurs amis. La particularité de l'opération — qui allait se révéler, dans le cadre du contentieux, à la fois vertu et vice — consistait en ce que les trois « avances » étaient le fait d'individus groupés, mais que leur gage était constitué par la part des bénéfices des Phares revenant à l'État ottoman. De sorte que les créanciers de l'État se payaient eux-mêmes sur les recettes de l'entreprise dont ils étaient concessionnaires de la part de l'État... Affaire en or, du moins avant la guerre de 1914, avant Mustapha Kemal, et avant la crise économique des années 1930 qui porta de rudes coups à la situation des finances d'Ankara.

On devine alors comment se mirent en place les éléments du puzzle. L'étude de Jacques Thobie permet de bien voir l'un des trois types de règlement d'après-guerre des dettes extérieures d'avant-guerre (ou de guerre) : le premier type est le cas soviétique et, si l'on ose dire, il ne posait pas de problèmes, l'héritier du débiteur primitif ayant répudié la dette « familiale ». Le second type est le cas allemand, où la force, finalement, ne fit rien à l'affaire. Le troisième, le cas turc. J. Thobie montre fort bien que le nationalisme n'ayant rien à voir avec le socialisme (quels que soient les rapports

ambigus qu'ils peuvent entretenir dans le Tiers-Monde du XX<sup>e</sup> siècle), il n'était pas question pour les Kémalistes de déchirer les contrats issus du régime précédent. D'ailleurs, sur un mode plus réaliste, H. Alphand avait justement écrit en 1928 : « La Turquie a fini par s'apercevoir que, pour atteindre le capitalisme américain, il fallait d'abord payer le créancier européen » (p. 177). Le gouvernement d'Ankara voulait bien payer, mais avec quelque dignité, et dans de raisonnables limites. D'ailleurs trois éléments « objectifs » dominaient et réglaient sa conduite : d'une part et d'abord les nécessités économiques et financières internes (reconstruction, équipements et investissements, puis lutte contre la crise économique mondiale) ; en second lieu, l'état de la balance extérieure des paiements qui éclaire, en raison du simple problème des « transferts », l'attitude d'Ankara ; enfin l'inflation (en Turquie aussi...) et la dévalorisation de la monnaie nationale : on devine qui si les créanciers voulaient être remboursés sur la base de l'or, le débiteur, lui, nourrissait des projets différents. En fait l'inflation met le débiteur turc en position favorable, car il n'est qu'exceptionnellement possible de revenir aux prix et aux monnaies-or d'antan.

Pour achever de comprendre les capacités fondamentales de résistance et de manœuvre de la Turquie, il faut enfin faire référence, comme Jacques Thobie s'y est employé avec beaucoup de sagacité, aux rivalités impérialistes franco-anglaises d'après-guerre, fort vives au Proche-Orient et dont les Turcs ont pu, à certains moments, jouer, et à l'attitude même des gouvernements français et de leurs représentants au-dehors. Au fond, nos prêteurs n'étaient pas des gens intéressants au plan de la grande politique : ils étaient moins nombreux que les porteurs de titres russes... Et leur âpreté de notaires arriva même à indisposer certains représentants français. Bref, comme le déclara sans ambages de Chambrun : « La France n'enverra pas une flotte pour défendre les Phares » (p. 181).

On n'en était plus, il est vrai, au temps des canonnières, et l'on n'en était pas encore à celui des bombardiers. Les nationalistes turcs, respectueux des règles élémentaires de la libre-entreprise, purent donc s'en tirer à des conditions honorables et nos prêteurs, contraints au réalisme, durent faire contre médiocre fortune bon cœur. L'un d'entre eux, de Vauréal, devina-t-il l'importance du monde nouveau — le Tiers-Monde — qui naît sous ses yeux ? (p. 184). Jacques Thobie qui, comme tout « biographe », nourrit quelque sympathie pour son principal protagoniste, le laisse entendre dans ses ultimes lignes. Peu importe, sur ce point. Car l'analyse qu'il a conduite avec une sorte de classicisme dans la forme, partie de l'événement, a atteint sans mal, grâce à son sens historique, les problèmes. De sorte que cette première « petite » thèse prend, pour le lecteur, les allures d'un hors-d'œuvre ouvrant son appétit, lui qui sait que, nanti depuis du titre de docteur ès-lettres, Jacques Thobie a mené à bien une seconde et plus grande œuvre, et sur un plus vaste thème : rien d'autre que celui de l'impérialisme français dans l'Empire ottoman avant 1914. Il faudra, naturellement, y revenir lorsque l'édition de la thèse « principale » sera chose acquise.

Jean BOUVIER.

---

Colloque « Autour de Michel-Pacha »  
SANARY-SUR-MER, mai 2007  
(*Chronique d'histoire maritime*, 2007)

En cette année 2007, les villes de Sanary-sur-Mer et de la Seyne-sur-Mer ont honoré, séparément, le centenaire de la mort de Blaise-Marius Michel dit Michel-Pacha, capitaine au long cours devenu sous le Second Empire directeur des phares de l'Empire ottoman, puis promoteur de leur construction en association avec l'armateur bordelais

Camille Collas, tous deux amis de Ferdinand de Lesseps et de Gustave Eiffel. Deux expositions et un colloque ont contribué à cette commémoration.

La première exposition a été organisée à la Seyne-sur-Mer au Musée maritime du fort de Balaguier. Intitulée « Rêves d'un pacha », elle a été inaugurée le 18 février pour être clôturée le 19 mai par un spectacle Son et Lumière rappelant que Camille Saint-Saëns fut le filleul de Michel-Pacha.

L'exposition sanaryenne a été réalisée avec une large participation de la direction des Archives de France (Centre des Archives nationales d'Outre-Mer, basé à Aix-en-Provence), du Service historique de la Défense, département Marine de Vincennes, du Service historique de la Défense, département Marine de Toulon, du Musée national de la Marine de Toulon ; du service des affaires culturelles de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence ; du musée de La Ciotat et de l'association Vence de La Ciotat. Elle a aussi bénéficié du concours du centre de conservation du livre d'Arles, de l'association Héritage & paysage, de la fondation Regards de Provence présentant quelques-uns des tableaux ayant composé l'exposition L'Orient des Méditerranéens.

Cette exposition pourra avoir, du moins partiellement, un caractère itinérant avec un intérêt pédagogique, qu'il s'agisse de la connaissance du personnage, de la domination européenne au XIX<sup>e</sup> siècle dans ses aspects politiques, économiques et techniques (passage de la voile à la vapeur dans la marine, lentille de Fresnel multipliant la portée des phares, structures métalliques de type Eiffel), mais aussi de la fondation de l'institut de biologie marine de Tamaris ou encore du domaine artistique : la ville de La Seyne-sur-Mer est à l'origine de la publication du numéro hors série 307 de la revue *Connaissance des arts* consacré aux réalisations de Michel-Pacha à Tamaris.

L'église Saint-Nazaire, les fontaines, le mausolée et le tombeau de l'ancien cimetière, le château de Pierredon, la fondation Amélie à la montée de Notre-Dame de Pitié (devenue un immeuble d'habitation tout comme la villa Micheline), l'école dont le site est aujourd'hui celui de l'espace Saint-Nazaire ou encore le Grand Hôtel des Bains et le pont de fer de la Reppe. Autant de témoignages rappelant aux Sanaryens celui qui par deux fois fut maire de leur commune, un homme dont la destinée fut exceptionnelle !

Toutefois, plus que sur les réalisations à Sanary ou à La Seyne, la série de conférences s'est attachée à la résonance maritime, de l'héritage familial et des débuts de Marius Michel à son œuvre dans l'empire ottoman. Plusieurs membres de la délégation Méditerranée ont participé à ces rencontres à Sanary-sur-Mer (espace Saint-Nazaire).

François POURCELET, CNRS et université de Provence, « Présentation du fonds Michel-Pacha du Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence : Découverte et genèse. »

Jacques THOBIE, professeur émérite de l'université Paris-VIII, ancien directeur de l'Institut d'études anatoliennes d'Istanbul. « L'administration générale des phares de l'empire ottoman. »

André RAMPAL, professeur, membre de la SFHM, « La station navale du Levant ; la création de la ligne des paquebots poste à vapeur et les débuts du commandant Marius Michel, capitaine au long cours. »

Daniel Banza, CNRS directeur de recherche émérite, « Les principaux ports de l'empire ottoman à l'époque de Michel Pacha (seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) : Présentation et activités économiques. »

Marie-Christine CELERIER, Musée national de la Marine de Toulon, membre de la SFHM, « La vapeur et l'évolution de la navigation au XIX<sup>e</sup> siècle »

Michel BALIVET, professeur à l'université de Provence, ancien directeur de l'institut d'études anatoliennes d'Istanbul, « Avant Michel-Pacha : histoire de naufrages en Méditerranée : saint Paul, ibn Djobaïr (voyageur arabe du XII<sup>e</sup> S.), Ruy Gonzalez de Clavijo (ambassadeur d'Espagne à la cour de Tamerlan au XV<sup>e</sup> S.). Crête, Bosphore, mer Noire. »

François POURCELET, CNRS et université de Provence, « Le nouveau et grand illuminant. Le flambeau de la mer 1699 », 3<sup>e</sup> partie, 3<sup>e</sup> livre, 13<sup>e</sup> démonstration : « Le Bosphore famille Michel de Pierredon. Construction et administration des phares de l'empire ottoman XIX-XX<sup>e</sup> siècles ». Présentation du cd-rom réalisé par le CCL d'Arles, avec F. Pourcelet qui a dressé l'inventaire du fonds Michel-Pacha en 2001.

Yves Laget, professeur, membre de la SFHM, « La construction des paquebots-poste à La Ciotat. »

Jean-Noël Beverini, commissaire de Marine, membre de la SFHM, « Le sens marin de Michel-Pacha, don de la nature ou héritage familial ? »

Gilbert BUTI, professeur d'histoire moderne à l'université de Provence, membre de la SFHM, « Capitaines au long cours et caboteurs de Saint-Nazaire (Sanary) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle »

Jean-Pierre FARGANEL, professeur, docteur en histoire, membre de la SFHM, « Consuls et résidents français dans les Échelles du Levant: un aspect des relations franco-ottomanes au XVIII<sup>e</sup> siècle. »

A. Rampal,  
délégation Méditerranée de la SFHM

---